



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2041

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Silk me back

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2041 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 15 000 € A
L'ASSOCIATION SILK ME BACK (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- soutien à la création artistique et culturelle ;
- inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- échanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de notamment de soutenir la création artistique et de favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon souhaite apporter un soutien financier à l'association Silk Me Back, dont l'action s'inscrit au cœur du territoire à travers une offre culturelle et artistique itinérante, favorisant l'accès de tous à la culture.

Créée en 2011, l'association Silk Me Back a pour but de mettre en lien de multiples expressions contemporaines autour de la thématique de la soie, du textile et du patrimoine à travers l'organisation de diverses manifestations culturelles et artistiques (créations, productions, éditions...).

En 2022, l'association développe un projet innovant basé sur l'itinérance : Silky Tour est une caravane soyeuse qui va aux devants des publics de tous âges pour transmettre, partager et faire rayonner le savoir et le faire de la soie.

À l'aide d'un dispositif nomade, une caravane, faisant office d'atelier mobile, de tribune pour conférences et lectures, le Silky Tour fait escale dans les écoles, les EHPAD, les bibliothèques, les musées, les festivals...

Dans cette perspective, l'association a constitué un catalogue d'interventions à géométrie variable, sachant s'adapter aux attentes des structures accueillantes : conférences, classes soyeuses, mini-défilés, projections, lectures, rencontres...autant d'outils pédagogiques constitués durant une dizaine d'années qu'il s'agit à présent de transmettre via la formation de deux jeunes collaborateurs permettant ainsi de pérenniser la démarche.

A travers ce projet itinérant, il s'agit, pour l'association, de partager l'ensemble de ses connaissances sur la thématique de la soie et du textile, en s'attachant à créer du lien et aller à la rencontre des citoyens.

Afin de permettre à l'association de poursuivre cette action qui participe au développement de l'offre culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire et auprès

d'une grande diversité de publics, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 15 000 € sur un budget prévisionnel 2022 de 156 000 €

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement est allouée à l'association Silk Me Back, pour un montant global de 15 000 €
- 2- La dépense de 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, nature comptable 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET